



VILLE DE SION



# Stratégie vélo

Conseil général  
5 novembre 2019

Document de travail à l'usage du Conseil général



- **Développement de la mobilité douce**
- **Vélo comme moyen de déplacement performant**
- **Nouveau cadre légal: arrêté fédéral sur les voies cyclables et les chemins de sentier pédestre (sept. 2018)**
- **Nouvelles perspectives de financement avec l'Agglo**
- **Plan directeur communal en révision**



- **Elaborer une stratégie communale pour la mobilité cyclable**
- **Mandat donné à un consortium (Nomad architectures, Citec, VéloCité Valais)**
- **Pilotage par le service de l'urbanisme et de la mobilité**
- **Coordination avec le service des travaux publics et le Service cantonal de la mobilité**



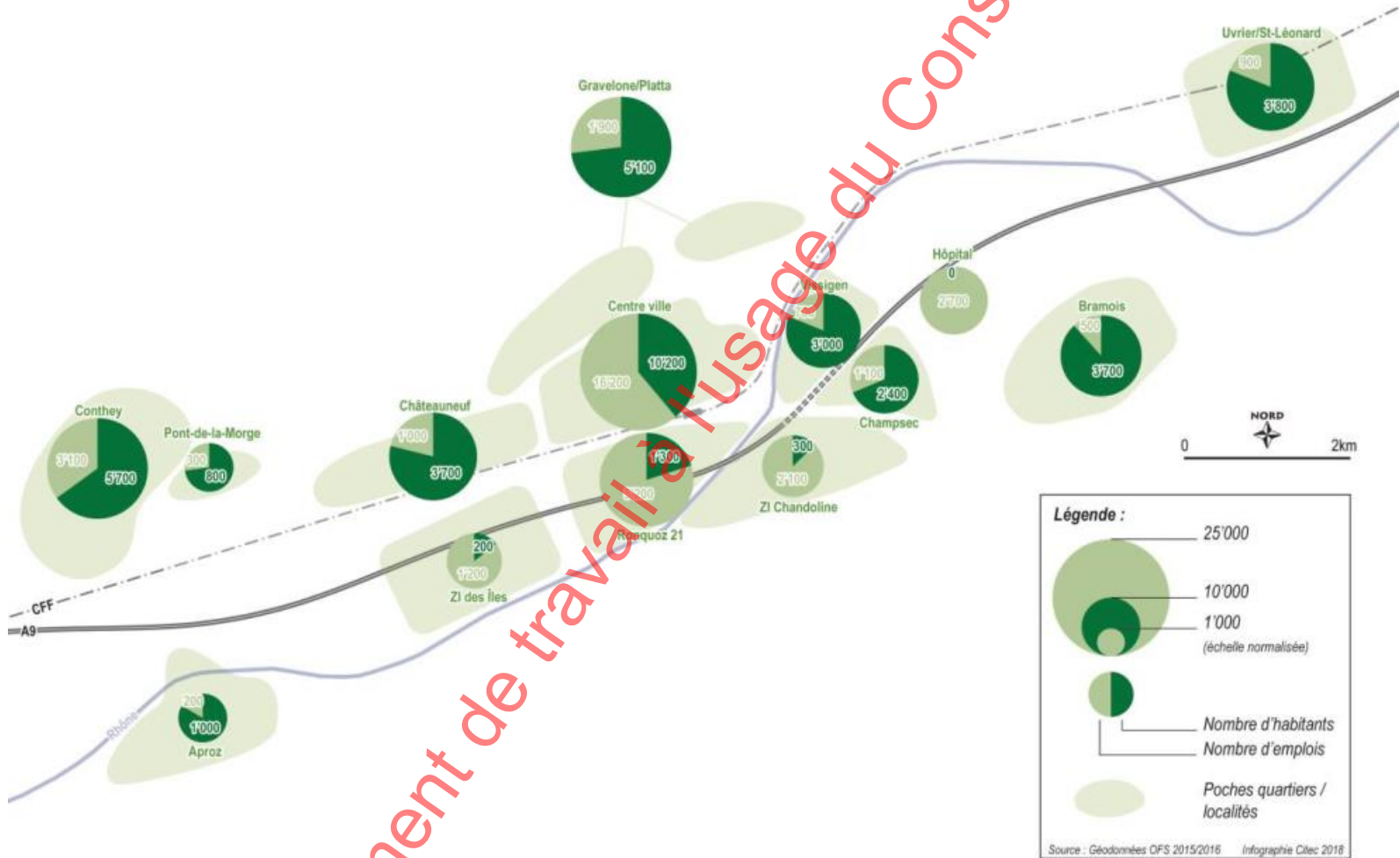
**Implémenter la culture vélo dans tous les services  
avec 3 axes:**

- **Mesures infrastructurelles**
- **Fiches thématiques à l'attention des services**
- **Mesures de stationnement**

**Objectif: réaliser à terme un réseau cyclable continu,  
sécurisé et maillé**



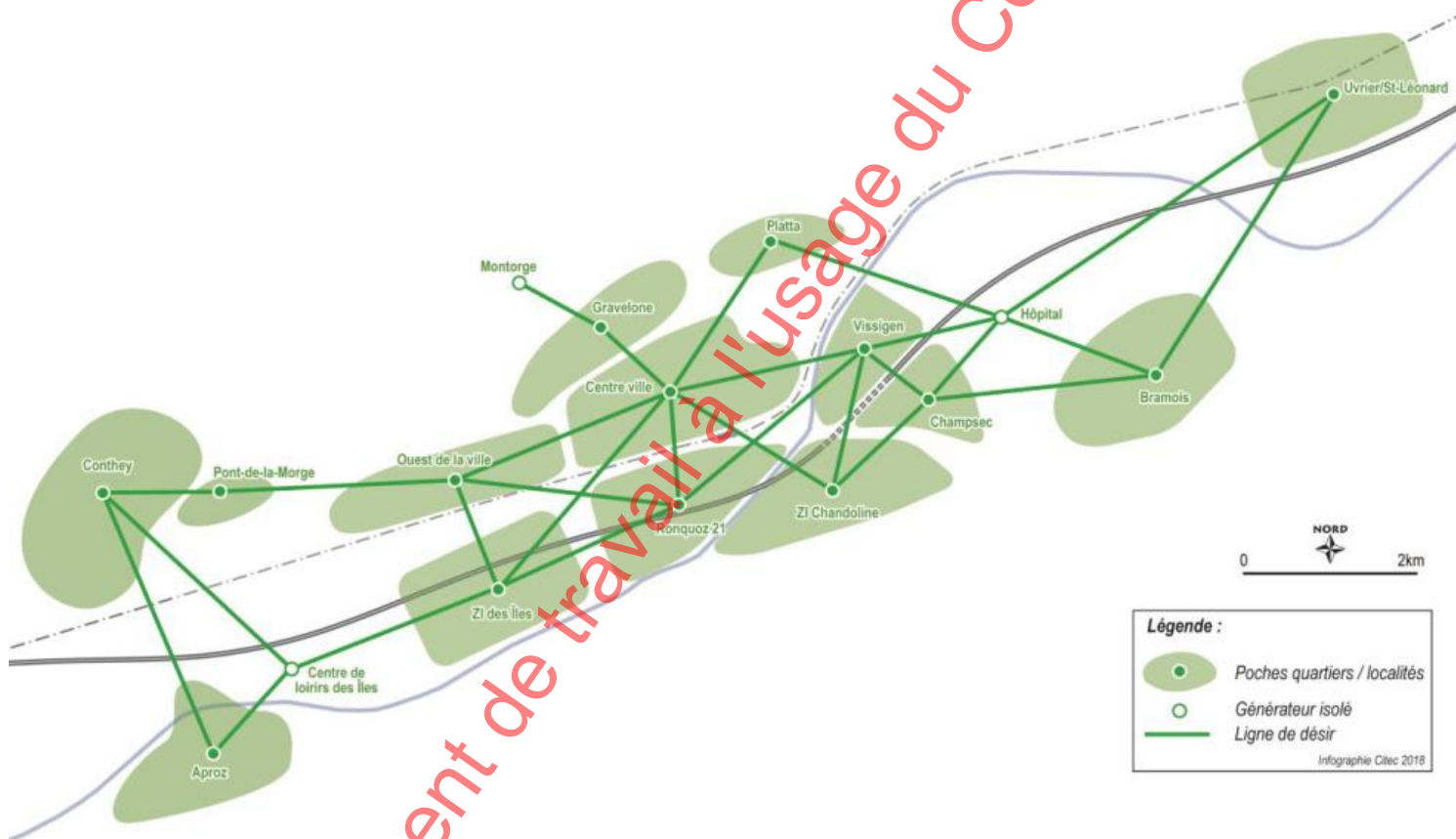
# Diagnostic: carte des besoins



Répartition habitants/emplois par secteur



# Diagnostic: lignes de désir



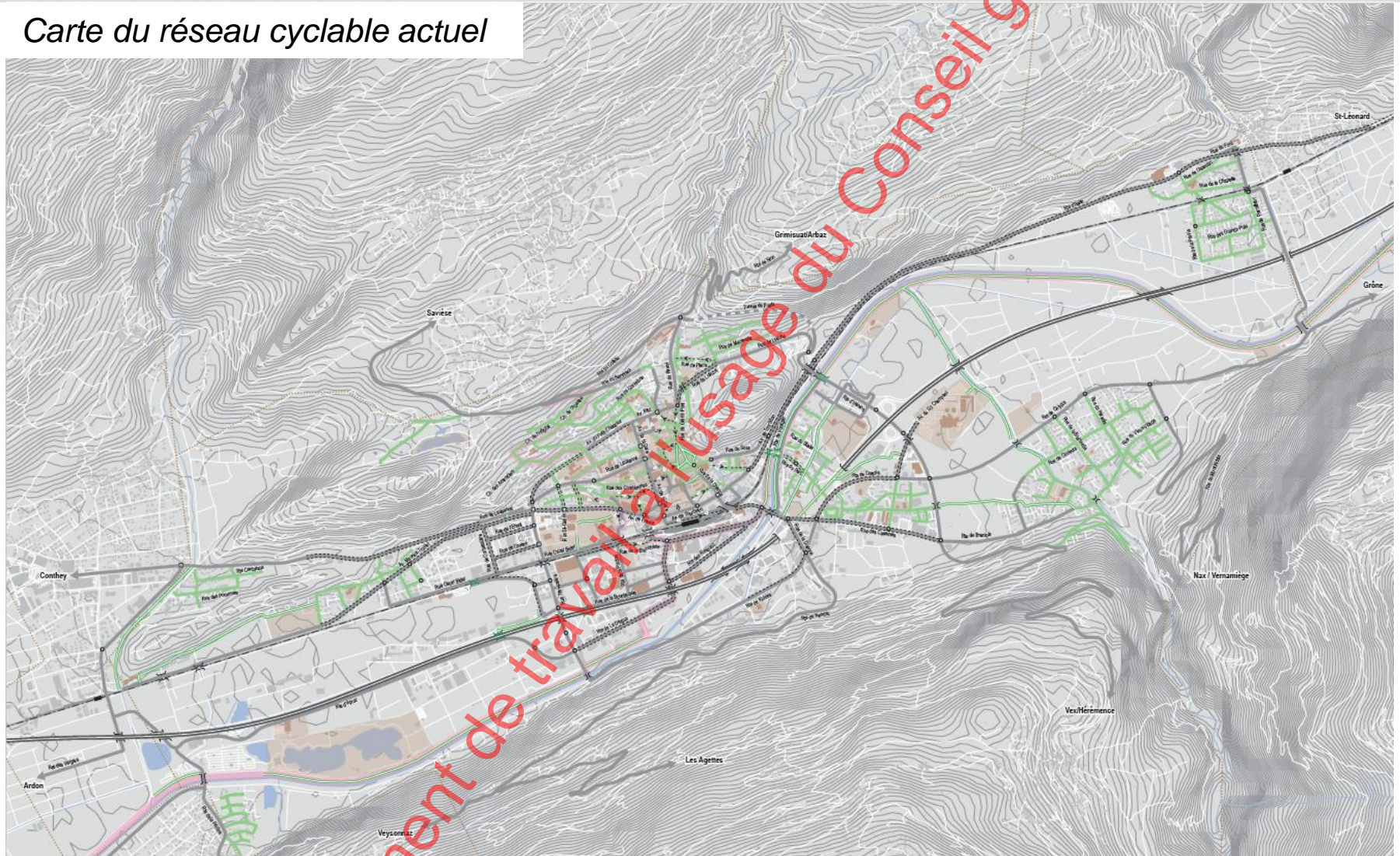
*lignes de désir à satisfaire entre secteurs*



- 1. Pistes ou bandes cyclables à créer**
- 2. Généralisation des contre-sens cyclables**
- 3. Raccordements hors trafic à créer ou améliorer**
- 4. Itinéraires cyclables (pistes ou bandes) existants à améliorer**
- 5. Amélioration de la sécurité des vélos aux carrefours jugés difficiles**
- 6. Adaptation d'obstacles au passage des cyclistes**
- 7. Franchissement de limites infrastructurelles ou naturelles à créer**
- 8. Systématisation du réseau modéré (zone 30 / 30)**
- 9. Réaménagement des berges lors de 3e correction du Rhône (autoroute cyclable)**



## Carte du réseau cyclable actuel



- Légende:**
- Réseau autoroutier
  - Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
  - Réseau communal modéré (30/20 km/h)
  - Sens unique
  - Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
  - Piste ou bande cyclable
  - Contre-sens cyclable (autorisé et/ou marqué au sol)
  - Chemin hors trafic
  - Franchissement routier / modes doux
  - Itinéraire national n°1 - Suisse à vélo (route du Rhône / Andermatt - Genève)
  - Itinéraire régional n°72 - Suisse à vélo (chemin du Vignoble / Martigny-Leuk)
  - Générateurs principaux
  - Zones génératrices principales

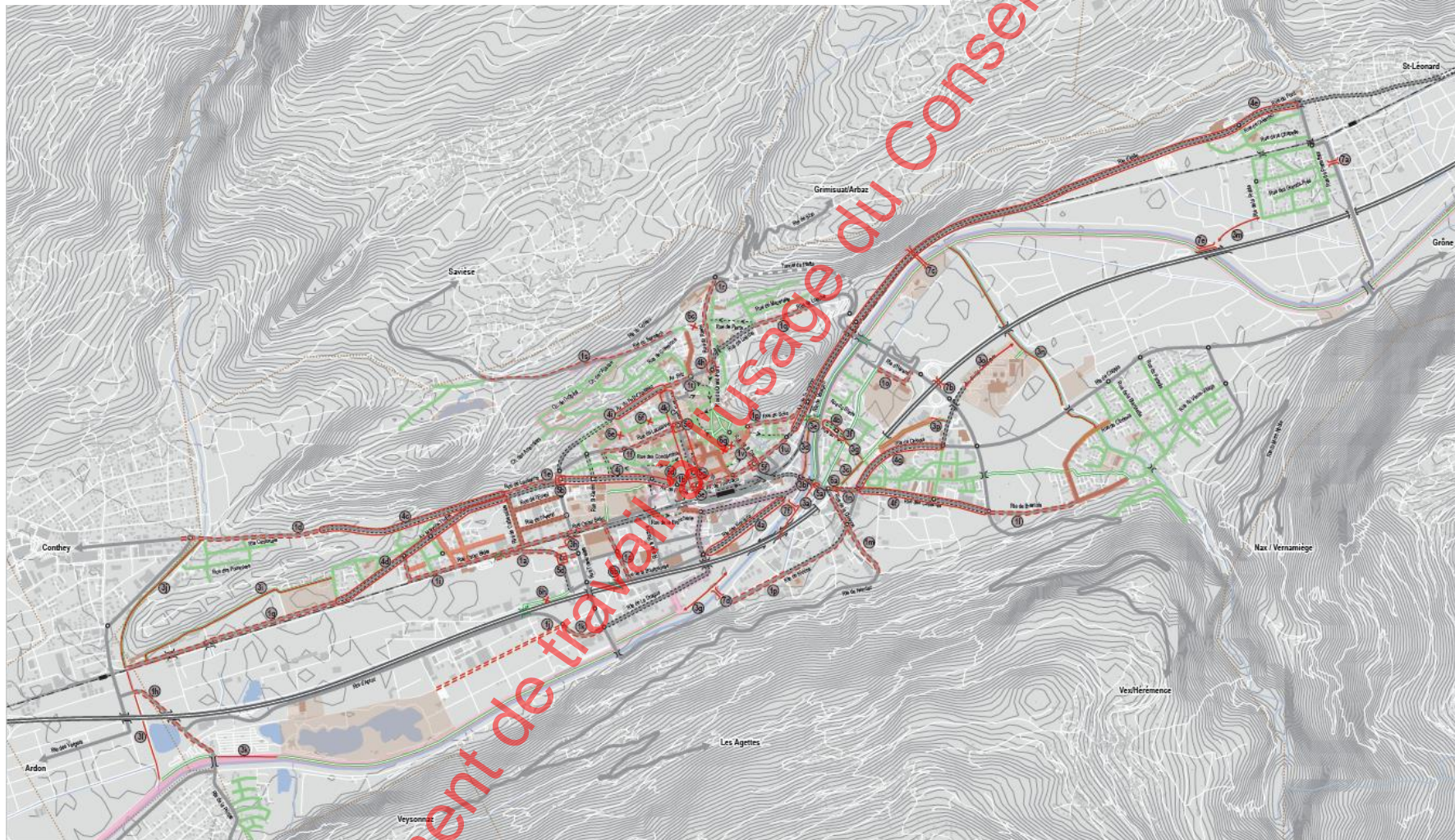
Infographie Citero 2019





# Développement à moyen terme

Carte des mesures infrastructurelles à court-moyen terme



- Légende:**
- Réseau autoroutier
  - Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
  - Réseau communal modéré (30/20 km/h)
  - Sens unique
  - Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
  - Piste ou bande cyclable
  - Contre-sens cyclable (autorisé et/ou marqué au sol)
  - Chemin hors trafic
  - Franchissement routier / modes doux
  - Itinéraire national n°1 - Suisse à vélo (route du Rhône / Aundematt - Genève)
  - Itinéraire régional n°72 - Suisse à vélo (chemin du Vignoble / Martigny-Leuk)
  - Générateurs principaux
  - Zones génératrices principales
  - Piste ou bande cyclable / contre-sens cyclable à créer
  - Raccordement vélo hors trafic à créer / à prévoir / à améliorer
  - Itinéraire cyclable (piste/bande) actuel à améliorer
  - Carrefour/traversée à aménager/sécuriser par le vélo
  - Obstacle à ouvrir / à adapter au vélo
  - Réseau communale modéré systématique

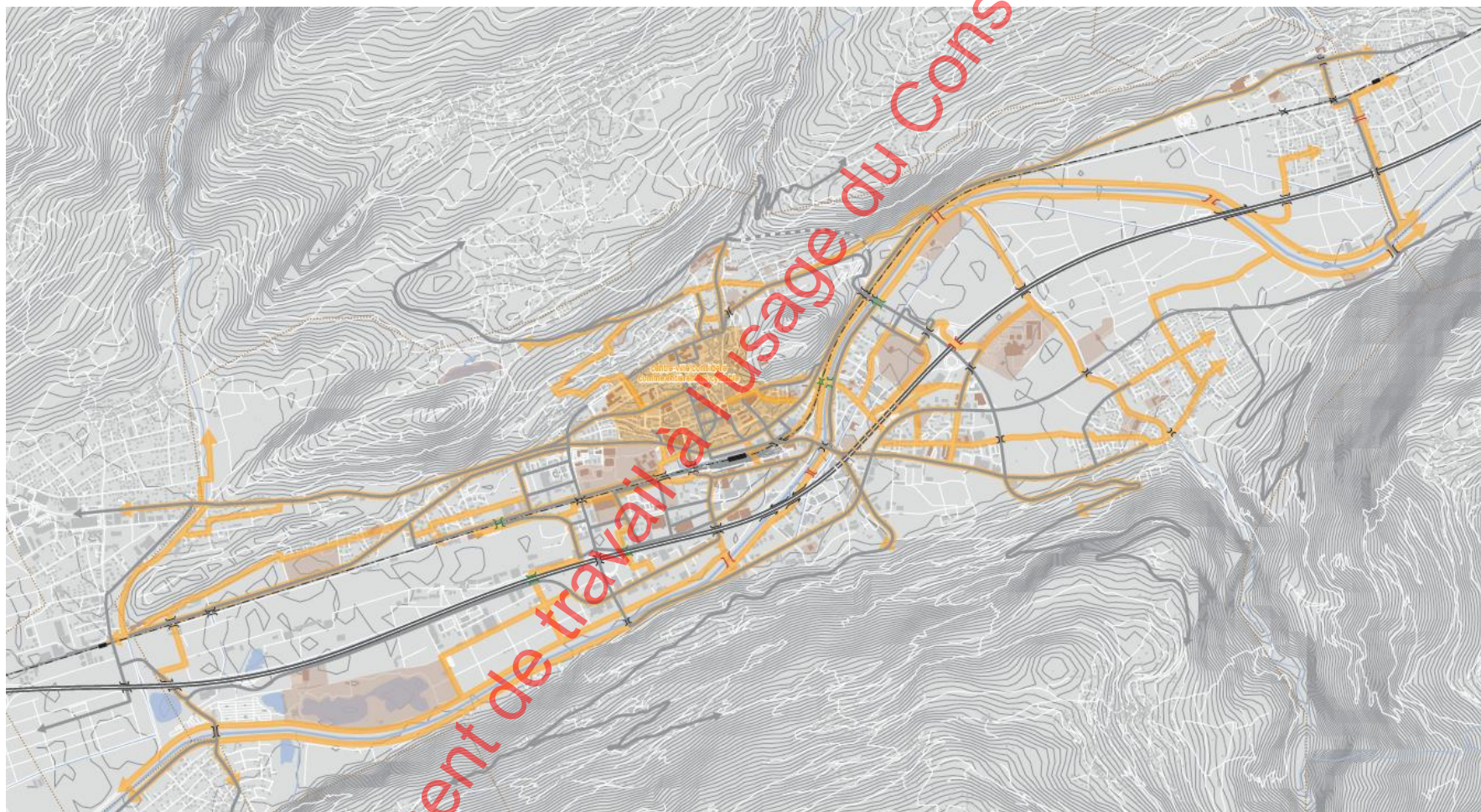




# Vision directrice à long terme

Vision directrice à long terme, lien entre les lignes de désir et les mesures infrastructurelles

> **Disposer à terme d'un réseau continu, sécurisé et maillé**



#### Légende:

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| Réseau autoroutier                                     | Générateurs principaux         |
| Réseau cantonal / communal principal ( $\geq 50$ km/h) | Zones génératrices principales |
| Accès routier local ou réseau modéré                   |                                |
| Franchissement routier / modes doux                    |                                |
| Franchissement futur                                   |                                |
| Itinéraires principaux à long terme                    |                                |



- **Disposer d'un réseau cyclable continu**
- **Sécurisé**
- **Maillé**



Document de travail à l'usage du Conseil général



## Documents de référence pour les services

- **Infrastructures (19 fiches)**
- **Culture vélo (2 fiches)**
- **Gouvernance (4 fiches)**

Document de travail à l'usage du Conseil général



## Actions sur l'infrastructure

- A1 Choix de typologie d'aménagement selon le contexte
- A2 Dimensionnement général des bandes/pistes cyclables
- A3 Chaussée à voie centrale banalisée
- A4 Généralisation des contresens cyclables
- A5 Guidage du trafic cycliste au droit des aménagements piétons
- A6 Guidage du trafic cycliste au droit des aménagements bus
- A7 Guidage du trafic cycliste au droit du stationnement voiture
- A8 Prise en compte du vélo dans les carrefours
- A9 Prise en compte du vélo dans les aménagements de modération
- A10 Standards, typologie et entretien du stationnement
- A11 Prise en compte du vélo sur les voies ferrées industrielles
- A12 Prise en compte du vélo sur les routes agricoles
- A13 Cohabitation avec le vélo en zones piétonnes
- A14 Mesures favorisant l'intermodalité
- A15 Définition d'obstacles et de passages inférieurs compatibles au vélo
- A16 Cheminements en site propre
- A17 Signalisation, marquage et jalonnement d'itinéraires
- A18 Entretien des éléments de réseau
- A19 Vélos en libre-service (VLS)



## Action sur la culture vélo

- B1 Communication, promotion et sensibilisation
- B2 Développement des itinéraires touristiques / de loisirs

## Actions de gouvernance

- C1 Rôles et tâches des différents services communaux
- C2 Formalisation du processus de concertation interservices
- C3 Outils administratifs contraignants
- C4 Intégration du vélo dans les budgets municipaux



# Exemple de fiche thématique

## Généralisation des contresens cyclables

**A4**

Actions sur l'infrastructure

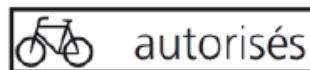
**Descriptif** : La mise en œuvre de contresens cyclables permet d'améliorer le maillage cyclable en environnement urbain en évitant des détours aux vélos ; cet aménagement doit être systématisé. Légalement, l'Ordonnance sur la Signalisation Routière (OSR) oblige l'autorisation des cycles en sens inverse depuis janvier 2016, « à moins que le manque de place ou d'autres raisons ne s'y opposent ».

### Signalisation verticale

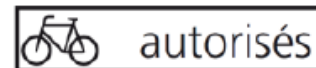
L'aménagement d'un contresens cyclable nécessite la pose de signalisation verticale conforme, au début et à la fin du contresens, ainsi qu'aux croisements et aux débouchés.



OSR 4.08.1



OSR 2.02 avec plaque  
complémentaire



OSR 3.02 + OSR 2.42/43  
avec plaque  
complémentaire



# Exemple de fiche thématique

## Prise en compte du vélo dans les carrefours

# A8

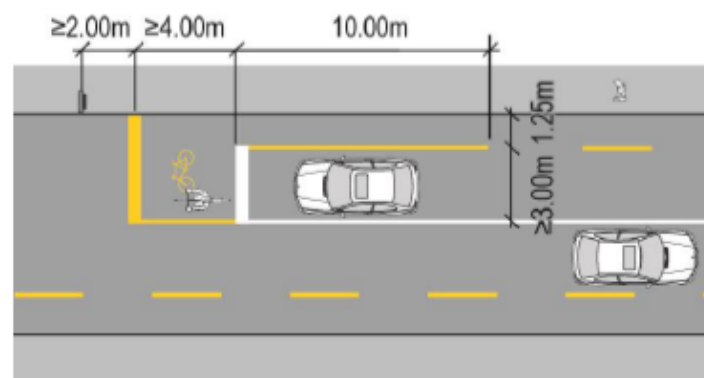
Actions sur l'infrastructure

**Descriptif :** Les carrefours augmentent l'insécurité des cyclistes car le risque de conflit avec les véhicules motorisés s'accroît. Il s'agit donc d'identifier, traiter et signaler au besoin les parcours du cycliste, pour lui permettre d'approcher et franchir le carrefour de manière sûre.

### Carrefour à feux

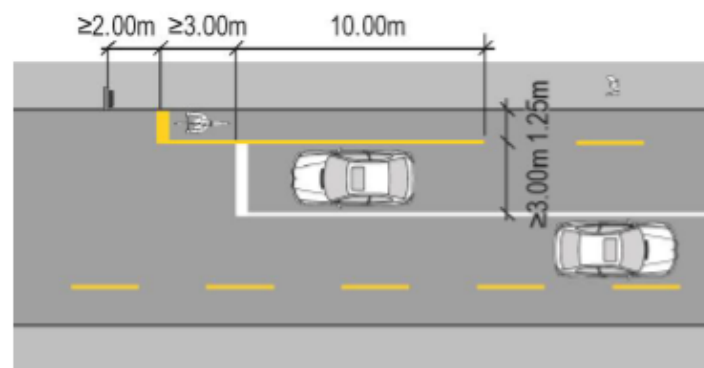
#### Sas vélo

L'aménagement d'un sas est recommandé dans tous les cas. La longueur du sas est d'au moins 4.00m. L'accès au sas doit avoir une longueur de 10.00m et une largeur d'au moins 1.25m. La largeur restante pour la présélection dédiée au trafic motorisé doit être d'au moins 3.00m (si elle fait moins de 3.00m, conserver la largeur de 1.25m et marquer l'accès de manière discontinue).



#### Bande cyclable avec ligne d'arrêt avancée

Dans le cas où un sas ne peut être aménagé, une ligne d'arrêt avancée peut être marquée. La ligne d'arrêt de la bande cyclable est marquée au moins 3.00m au-delà des lignes d'arrêt du trafic motorisé, alors que la distance jusqu'aux feux de signalisation est d'au moins 2.00m. L'accès doit avoir une largeur d'au moins 1.25m. De même que pour l'accès au sas, il doit être marqué de manière discontinue si la largeur de la présélection pour trafic motorisé fait moins de 3.00m.





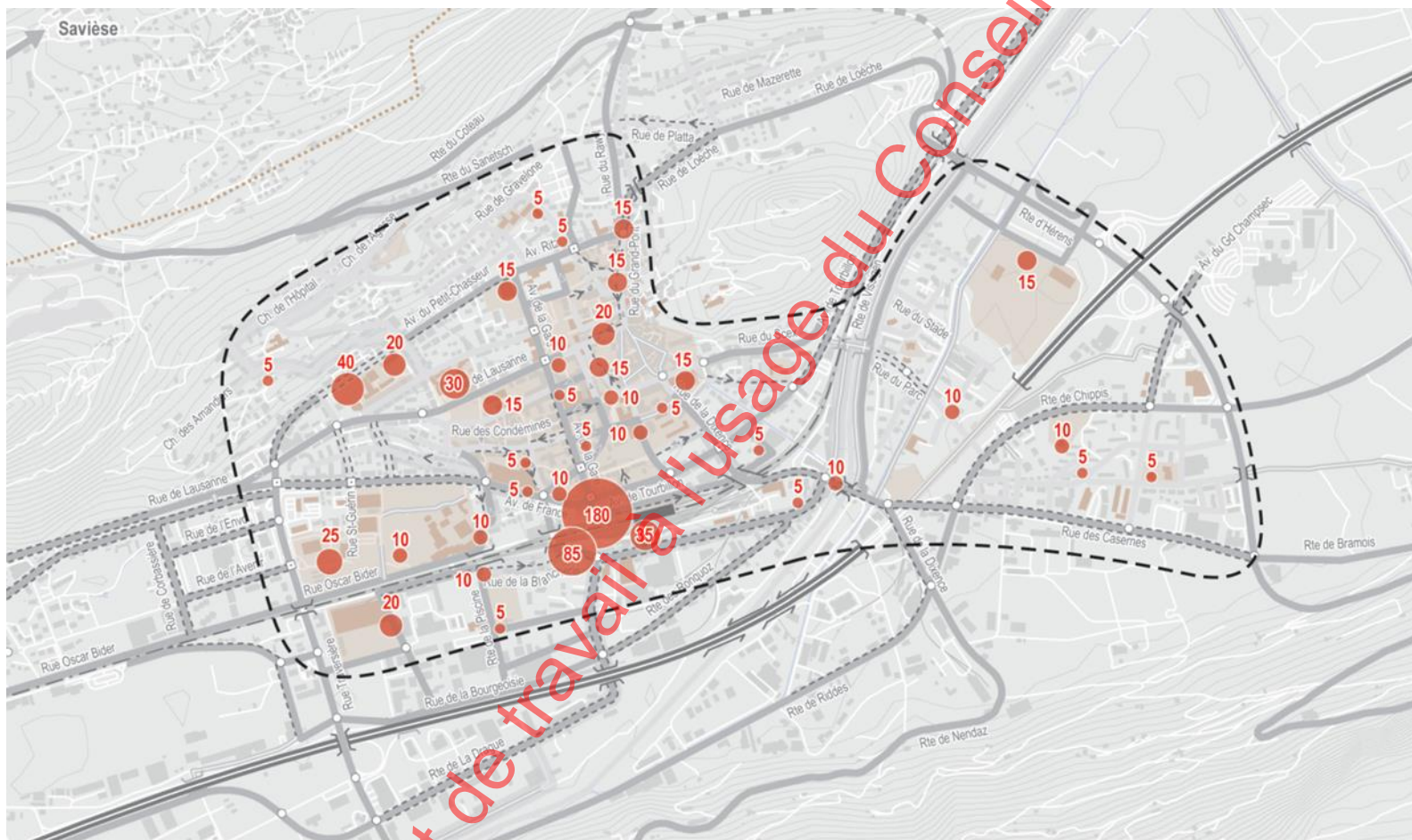
Le document « Mesures de stationnement » traite directement du stationnement cyclable. Il se compose de trois éléments. Les points de stationnement existants (état des lieux) et de deux premiers phasages de réalisation ou de mise à niveau de stationnement vélo sur le territoire communal.

Une analyse de la demande au centre-ville complète ce document.

Document de travail à l'usage du Conseil général



# Mesures de stationnement



## Légende:

Périimètre d'enquête

## Demande stationnement vélo sur domaine public



Source : relevé Citec relevé Citec du 09/10/18 ; 9-11h et 14-16h ; arrondie à  $\pm 5$  vélos

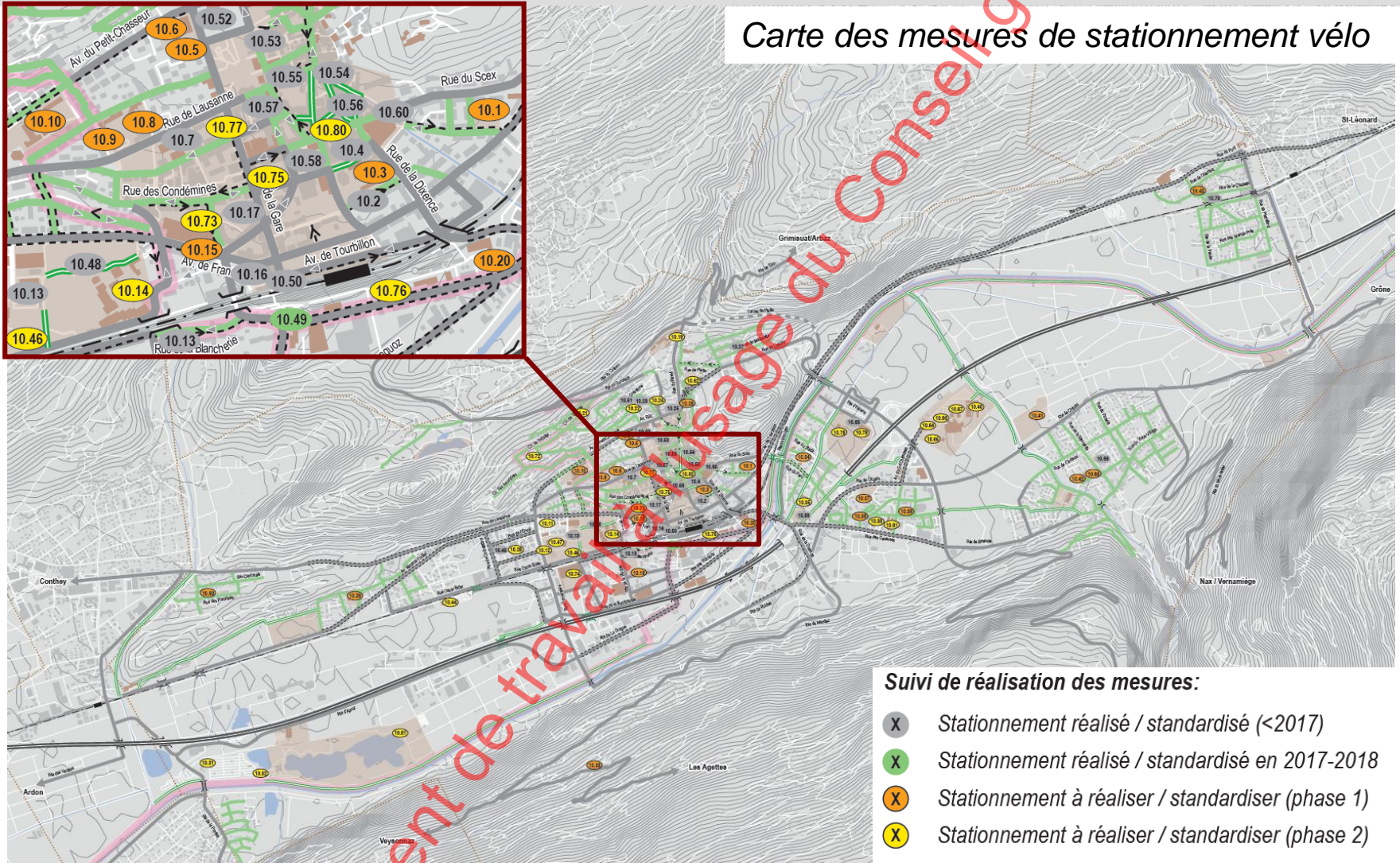
Infographie Citec 2018





# Mesures de stationnement

## Carte des mesures de stationnement vélo



### Suivi de réalisation des mesures:

- X Stationnement réalisé / standardisé (<2017)
- X Stationnement réalisé / standardisé en 2017-2018
- X Stationnement à réaliser / standardiser (phase 1)
- X Stationnement à réaliser / standardiser (phase 2)

- Légende:**
- Réseau autoroutier
  - Réseau cantonal / communal principal (≥ 30 km/h)
  - Réseau communal modéré (30/20 km/h)
  - Sans unique
  - Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
  - Piste ou bande cyclable
  - Contre-sens cyclable (autorisé et/ou marqué au sol)
  - Chemin hors trafic

- Franchissement routier / routes douces
- Itinéraire national n°14 - Suisse à vélo (route du Rhône / Andermatt - Genève)
- Itinéraire régional n°72 - Suisse à vélo (chemin du Vignoble / Martigny-Leuk)
- Générateurs principaux
- Zones génératrices principales

- 10.xx** Stationnement vélo
- Suivi de réalisation des mesures:
- X Stationnement réalisé / standardisé (<2017)
  - X Stationnement réalisé / standardisé en 2017-2018
  - X Stationnement à réaliser / standardiser (phase 1)
  - X Stationnement à réaliser / standardiser (phase 2)

Infographie CITE 2018





- **Budget direct pour les mesures vélos**  
(stationnement vélo, Publibike, promotion mobilité douce, subvention deux-roues à assistance électrique, subvention diverses : 400'000 CHF)
- **Budget indirect (réaménagement de voiries)**
- **Subventions Agglo Sion et Agglo Valais Central**
- **Partenariat avec des entités tierces (CFF, Hôpital du Valais, TCS, IUKB)**



## Vélos en libre service:

**Publibike:** vélos et vélos électriques en libre-service

- 12 stations sur le territoire communal
- 73 vélos (dont 50% électriques)
- 18'420 emprunts en 2019 (janv-sept), contre 12'416 en 2018 et 1'370 en 2017

**ValaisRoule (station de prêt sur la Planta)**

- 1'603 prêts en 2018, contre 1'366 en 2017, 1'122 en 2016

**Carvélo2go (avec le TCS):** location de vélos-cargos,

- 5 emplacements en ville de Sion



## Aide financière

### **BikeCheck:** programme pilote Ville-Canton

- Chèque de 100 francs pour les étudiants et apprentis domiciliés à moins de 2,5 km de leur lieu de formation
- 134 Checks en 2018, 87 en 2017

### **Subvention vélo électrique**

- Subvention de 300 francs pour l'achat d'un vélo électrique dans un commerce sédunois
- 133 demandes acceptées en 2019 pour un budget de 40'000 CHF
- moyenne d'âge 51 ans



- **Slow-up**
- **Contrôle des vélos des écoles primaires:** TCS et police municipale
- **Carte Mobilité douce 2019**
- **Accueil de manifestations sportives cyclables**
- **Dring-Dring**, service de livraison de courses à domicile à vélo
- **Équipements d'abris vélos fermés gratuits aux parking relais des Echutes (Stade) et des Potences**
- **Pistes cyclables Préjeux-Gd Champsec / Ex-IUKB Bramois**



## Actions récentes et en cours

- **Installation de 6 stations de pompage pour vélo en libre service**
- **Nouveaux abris à vélos au sud de la gare, en partenariat avec les CFF**
- **Cour-de-Gare: 696 places prévues pour les usagers du site (habitants, employés et visiteurs) dont 395 places dans une vélostation**
- **Réaménagement de la rue de l'Industrie avec l'ouverture du Campus Energypolis**



Document de travail à l'usage du Conseil général

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**